

Image not found or type unknown



Supprimer une prime de fin d'année

Par **Julohurose**, le 31/07/2023 à 10:31

Mon patron a t il le droit de me supprimer ma prime de fin d'année, d une année a l'autres sans prévenir. Sachant que je la reçois depuis 17 ans dans la même entreprise et ayant changé 3 fois de patron

Par **Marck.ESP**, le 31/07/2023 à 10:36

BONJOUR (merci de respecter les CGU) et bienvenue

Cette prime est-elle supprimée pour vous uniquement ou pour tout le personnel. ?

Par **Julohurose**, le 31/07/2023 à 10:37

Pour tout le personnel.

Par **Cousinnestor**, le 31/07/2023 à 10:42

Hello !

Autre question **Julohurose**, cette prime relève-t-elle d'un document (ex : convention collective, accord d'entreprise, négociation annuelle...) ?

A+

Par **P.M.**, le 31/07/2023 à 15:33

Bonjour,

Même sans qu'elle soit contractuelle ou conventionnelle, ce qui la rendrait obligatoire apparemment, cette prime correspond à un usage que l'employeur ne peut pas supprimer sans respecter la procédure indiquée dans [ce dossier](#)

...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...